



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'audiovisuel et avenir de la chaîne France 4

Question écrite n° 21177

Texte de la question

Mme Constance Le Grip appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'avenir de France 4, notamment à la suite de l'intervention de M. le ministre lors de la séance de questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale le mercredi 19 juin 2019. En juin 2018, le Gouvernement a annoncé sa décision de supprimer pour 2020 la diffusion hertzienne de France 4, la chaîne publique dédiée à la jeunesse, afin de réaliser des économies budgétaires. Cette décision avait suscité de fortes réactions, notamment de la filière de l'animation française, forte de près de 8 000 salariés. Bien qu'il paraisse légitime et même nécessaire d'adapter l'audiovisuel public aux nouveaux usages des Français qui se transforment notamment sous l'influence des plateformes à la demande et grâce aux nouvelles technologies, la décision du Gouvernement risque d'affaiblir la production audiovisuelle publique dans un contexte de concurrence accrue. Dans son intervention lors de la séance de questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale le mercredi 19 juin 2019, M. le ministre a annoncé que la « future grande loi sur l'audiovisuel » traitera de la régulation et du financement de la création, expliquant que le Gouvernement attendait « avec ambition » le projet des directions, notamment de celle de France Télévisions, pour montrer que les contenus d'animation seraient toujours très présents dans l'avenir, notamment sur les réseaux sociaux et sur internet. Néanmoins, la question de savoir si le Gouvernement reste déterminé à supprimer la diffusion de France 4 à la date de septembre 2020, supposant une notification au Conseil supérieur de l'audiovisuel avant septembre 2019, n'a pas été éclairée par M. le ministre. Face à cette incertitude qui inquiète fortement les professionnels du secteur concerné, Mme la députée souhaite savoir si le Gouvernement entend ou non revenir sur sa décision de supprimer la diffusion hertzienne de France 4. Aussi, elle souhaite savoir dans quelle mesure les productions qui sont actuellement diffusées sur France 4 seront diffusées par d'autres chaînes de France Télévisions.

Texte de la réponse

La nécessité d'un enrichissement et d'une évolution de l'offre de programmes jeunesse constitue l'un des principaux chantiers de la transformation de l'audiovisuel public, annoncée le 18 juillet 2018. Le Gouvernement souhaite qu'au-delà des seules émissions télévisées, d'autres modalités de diffusion, notamment délinéarisées, soient développées, afin que les offres du service public demeurent une référence pour les jeunes générations, lesquelles se détournent progressivement de la télévision au profit des usages numériques. Dans le cadre de cette évolution, il était initialement prévu de mettre fin à la diffusion hertzienne de France 4 le 9 août dernier. Durant la période de confinement, France 4 a bouleversé sa ligne éditoriale, se révélant dans cette période particulière un instrument essentiel de soutien à la continuité pédagogique. C'est pourquoi, dans un contexte sanitaire qui demeure incertain, il a été décidé de différer d'un an l'arrêt de la chaîne France 4. Durant cette phase de transition, sa grille sera adaptée par France Télévisions avec en particulier un renforcement de la place accordée aux programmes ludo-éducatifs. Parallèlement, l'offre de France Télévisions destinée aux jeunes publics poursuivra son adaptation aux nouveaux usages par le déploiement d'Okoo, la nouvelle offre numérique destinée à la jeunesse et de Lumni, la plate-forme qui regroupe l'ensemble des contenus éducatifs de l'audiovisuel public, toutes deux lancées fin 2019 et qui de ce fait n'ont eu que peu de temps pour s'installer.

dans les habitudes des familles avant la crise sanitaire. Ce délai supplémentaire permettra en outre d'installer les conditions propices à la redéfinition de la grille de France 5.

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21177

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6280

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7981